

Département de la
CORREZE

Commune de
SEILHAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

Délibération N° 025-2023

**CONVENTION
OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC LA
GUINGUETTE**

L'an deux mil vingt-trois le treize du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 07 avril 2023

Présents :

MM CHAMBRAS, COLBORATI, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS,
MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES,
Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CROUZETTE, POUGET, VILLATOUX

Absents excusés :

MMES CLEDIERE (Procuration à M. MAZEAUD Georges), VERDEYME
(procuration à M. GERAUDIE Marc), NOEL (procuration à Mme
CROUZETTE Simone), MARLINGE
M. VILLETTE

Secrétaire de Séance : Mme CROUZETTE Simone

M. Le maire rappelle au conseil municipal qu'un appel à concurrence pour la passation d'une convention d'occupation du domaine public – exploitation de la Guinguette, a été lancé.

Après étude des différentes candidatures, M. Le maire propose de signer une convention d'occupation du domaine public, fixant les modalités d'occupation, pour une durée de 7 ans.

Après lecture de la convention, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Adopte la convention temporaire d'occupation du domaine public
- Charge M. le maire de signer la convention et les pièces s'y rapportant

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.**